

CONVENTIONS SPECIALES SPORTS LOISIRS PLEIN AIR
TABLEAU DES GARANTIES
GARANTIES OBLIGATOIRES (articles L321-1 et suivants du Code du Sport)

NATURE DES GARANTIES		MONTANT EN EUROS	FRANCHISE	
A	RESPONSABILITÉ CIVILE GÉNÉRALE Toutes garanties sauf celles visées aux paragraphes 2 et 3 ci-après :	15 000 000 € par année d'assurance	NÉANT	
	Dont			
	- DOMMAGES CORPORELS	15 000 000 € par année d'assurance	NÉANT	
	- LES DOMMAGES MATERIELS ET IMMATERIELS CONFONDUS	3 000 000 € par année d'assurance	500 €	
	<i>sans pouvoir excéder pour :</i>			
	- FAUTE INEXCUSABLE	2 000 000 € par année d'assurance	150 €	
	- LES DOMMAGES DE POLLUTION	1 200 000 € par sinistre	150 €	
- OCCUPATION TEMPORAIRE DE LOCAUX	750 000 € par année d'assurance	150 €		
- BIENS CONFIES/ VOL PAR PREPOSES	500 000 € par sinistre	150 €		
B	DÉFENSE RECOURS	25 000 € par sinistre	NÉANT	

EXTENSIONS FACULTATIVES (moyennant stipulation aux conditions particulières)

C	INDEMNITES CONTRACTUELLES SUITE A ACCIDENT CORPOREL (1)	OPTION CHOISIE			FRANCHISE
		1-MINI	2-MIDI	3-MAXI	
	DECES	15.000 €	20.000 €	40.000 €	NEANT
	INVALIDITE (à partir de 5%)	25.000 €	40.000 €	80.000 €	SEUIL 5%
	INDEMNITES JOURNALIERES	NEANT	15 €	25 €	4 jours
	FRAIS DE TRANSPORT, DE RECHERCHE ET/OU SAUVETAGE	1.500 €	2.500 €	3.500 €	NEANT
	FRAIS D'OPTIQUE (par bris) (2)	250 €	350 €	500 €	NEANT
	FRAIS DE 1 PROTHESE DENTAIRE (par dent)	250 €	350 €	500 €	NEANT
	FRAIS DE TRAITEMENT COMPLEMENTAIRE	200% des remboursements des régimes sociaux selon règlement			NEANT
	FORFAIT HOSPITALIER				
	LOCATION DE PROTHESES OU APPAREILLAGES	160 €	160 €	160 €	NEANT
	FORFAIT MEDECINE DOUCE	50 € par séance avec maxi 2 séances/an	50 € par séance avec maxi 2 séances/an	50 € par séance avec maxi 2 séances/an	NEANT

ASSURANCE DES BIENS		MONTANT EN EUROS	FRANCHISE
D	ASSURANCE DES LOCAUX		
	BÂTIMENTS OU RISQUES LOCATIFS (3)	609 797 €	NÉANT
	RECOURS DES VOISINS ET DES TIERS	609 797 €	NÉANT
E	MULTIRISQUE DU MATÉRIEL	VOIR CONDITIONS PARTICULIÈRES	30 € (sauf VOL : 76 €)
F	BRIS DE MATÉRIEL	VOIR CONDITIONS PARTICULIÈRES	30 €
G	DOMMAGES AUX BICYCLETTES, INSTRUMENTS DE MUSIQUE ET EMBARCATIONS SANS MOTEUR	1 525 € PAR OBJET	10 % valeur à neuf avec mini 76 €
H	ASSISTANCE / RAPATRIEMENT	VOIR DÉTAIL GARANTIE	
I	CATASTROPHES NATURELLES	VOIR DÉTAIL GARANTIE	

(1) ASSURANCE COMPLEMENTAIRE POUR LES PERSONNES AVEC OU SANS LICENCE/ASSURANCE - (2) AVEC OU SANS ACCIDENT CORPOREL

(3) SUR BATIMENTS CONSTRUIITS ET COUVERTS POUR PLUS DE 90 % DE MATERIAUX DURS